

CG/ASBD/SB
DGS

mis en ligne le 24/03/2023

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2023

CM20230320-06

ADMINISTRATION GENERALE

Délégations de service public - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Remplacement d'un membre titulaire

Monsieur le Maire expose :

En vertu de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants « créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière ».

Elle examine notamment chaque année :

- le rapport annuel de chaque délégataire de service public,
- le bilan d'activité des régies dotées de l'autonomie financière.

Elle est par ailleurs consultée sur tout projet de délégation de service public ou de création de régie dotée de l'autonomie financière.

Elle est composée, sous la présidence du Maire, des représentants du Conseil Municipal désignés en son sein selon le principe de la représentation proportionnelle et de représentants d'associations locales.

Par délibérations du 21 septembre 2020, puis du 24 octobre 2022, les représentants du Conseil Municipal et les associations locales suivants, ont été désignés pour constituer la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

Au titre des représentants du Conseil Municipal :

TITULAIRES :

- M. Jean-Claude TERRIER
- Mme Karine BIRRAUX
- M. Patrick TISSUT
- Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE
- Mme Astrid BAUD-ROCHE

SUPPLEANTS :

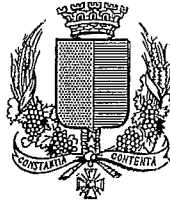
- M. René GARCIN
- Mme Brigitte MOULIN
- M. Serge DELSANTE
- M. Thomas BARNET
- M. Quentin DUVOCELLE

Au titre des représentants d'associations locales :

- M. /Mme Le (a) Président (e) ou son représentant local, de l'association Unions départementales des associations familiales (UDAF),
- M. /Mme Le (a) Président (e) ou son représentant, de la Chambre Commerciale Industrielle et Artisanale de Thonon (CCIAT).

Suite à la démission de Madame Karine BIRRAUX de ses fonctions de Maire Adjointe et de Conseillère municipale, il convient de la remplacer au sein de cette instance.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois mars et le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPY, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 22h), M. Arnaud BERAST, M. Mickaël MAQUAIRE.

Absents excusés :

Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, M. René GARCIN, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Mickaël BEAUJARD.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie COVAC
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M. Christophe ARMINJON
M. René GARCIN	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 22h)	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Patrick TISSUT.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Madame Katia BACON s'est déclarée candidate.

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir,

Il est proposé de désigner Madame Katia BACON pour siéger au sein de cette instance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 37 voix pour et 1 abstention (Madame BAUD ROCHE), la proposition présentée.

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, les représentant du Conseil Municipal au sein de cette instances sont désormais :

TITULAIRES :

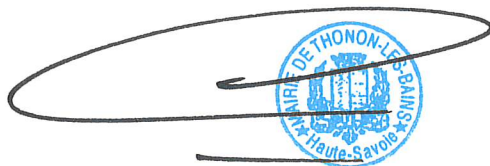
- M. Jean-Claude TERRIER
- Mme Katia BACON
- M. Patrick TISSUT
- Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE
- Mme Astrid BAUD-ROCHE

SUPPLEANTS :

- M. René GARCIN
- Mme Brigitte MOULIN
- M. Serge DELSANTE
- M. Thomas BARNET
- M. Quentin DUVOCELLE

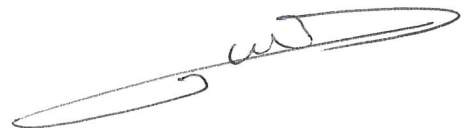
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,

A large, stylized black ink signature of Christophe Arminjon, written over a blue circular official stamp of the Municipality of Thonon-les-Bains, Haute-Savoie.

Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,

A black ink signature of Patrick Tissut, written in a cursive style.

Patrick TISSUT

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.